Vérification de l'équipement de protection contre les inondations

Comment vérifier annuellement votre équipement? Pour vous assurer que vous êtes bien protégés contre de possibles dégâts d'eau à votre domicile, il est suggéré de faire certaines vérifications une fois ou deux par année :

- Vérifier que la pompe d'évacuation est bien alimentée électriquement sur un circuit indépendant des autres appareils;
- Verser de l'eau dans la fosse de retenue pour activer le flotteur qui met la pompe en marche et ajuster le niveau de la flotte qui active ou interrompt la pompe;
- Vérifier si l'eau s'écoule correctement à l'extérieur de la maison ou par le drain pluvial du domicile;
- Retirer la pompe du puits d'assèchement (après l'avoir débranchée) au moins une fois par année pour la nettoyer;
- Vérifier et nettoyer le siphon du drain pluvial ou nettoyer et rincer la fosse de retenue;
- Après le nettoyage, verser de l'eau dans la fosse de retenue jusqu'au « T » inversé afin d'éviter d'être incommodé par des odeurs indésirables provenant de l'égout pluvial.
- Assurez-vous d'avoir des trappes d'accès d'entretien, pour les regards de nettoyages, les avaloirs de sol ainsi que pour les clapets anti-retour. Les bouchons de regards de nettoyage et des clapets antiretour, doivent être vissés de façon étanche.

NOTE : L'installation d'une pompe d'urgence à batterie installée conformément au chapitre Plomberie du Code de construction, en plus de votre pompe d'évacuation, vous assurera l'évacuation des eaux en cas de panne électrique.

Notez que l'installation d'une pompe alimentée par l'eau (de type Liberty) est interdite sur le territoire de Blainville.

Un clapet à insertion (squeez-in) installé dans un avaloir de sol, ne dispense pas l'obligation d'installer un clapet antiretour de type normalement fermé sur le branchement de cet appareil sur le territoire de Blainville.

Marche à suivre pour les clapets de types normalement fermés : (2X par année dont 1 fois à la mi-mars)

- Enlever le couvercle ou le bouchon d'accès qui est vissé ou boulonné;
- Retirer le clapet pour le nettoyer et vérifier l'état du joint de caoutchouc (remplacer le clapet au besoin);
- Pour le bon fonctionnement du clapet, nettoyer la charnière et lubrifier au besoin;
- Réinstaller le clapet dans le bon sens en s'assurant qu'aucune obstruction n'empêche son mouvement de bascule et de fermeture de façon étanche;
- Revisser ou reboulonner de façon étanche, le bouchon d'accès.

(Vous pouvez confier le travail à un entrepreneur en plomberie.)

Inondation de sous-sol

Pour éviter une inondation de sous-sol à votre résidence, portez une attention particulière aux points suivants :

- Ne pas raccorder les gouttières de votre bâtiment au drain français, mais faire l'installation de façon à éloigner du solage l'eau évacuée;
- S'assurer que les drains extérieurs soient bien nettoyés afin de permettre l'évacuation des eaux correctement;
- Si le garage est plus bas que le niveau de la rue, avoir une pente de surélévation près de la rue pour éviter que l'eau provenant de la voie publique ne se déverse pas dans le drain à l'entrée du garage;
- Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble est tenu d'entretenir les fossés municipaux et les ponceaux de son entrée charretière;
- Les pentes du terrain doivent éloigner les ruissellements de la maison;
- Sceller les fissures sur les murs et le plancher du sous-sol.

Une margelle devrait être installée pour les fenêtres au niveau du sol, pour créer une barrière aux infiltrations de surface.

Solutions écologiques

Voici quelques idées pour les citoyens consciencieux de l'environnement :

- Conserver des surfaces végétalisées qui permettront une infiltration de l'eau – au lieu que l'eau soit dirigée rapidement vers le réseau, surchargeant ainsi les installations municipales;
- Aménager des jardins pluviaux;
- Installer un récupérateur d'eau de pluie raccordé aux gouttières;